

Acceptation du legs de Madame
CAPDEVILLE.

Conseil d'administration du 6 juillet 2020

Délibération 2020/07/CA-050

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;
Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;
Vu les dispositions testamentaires de Madame CAPDEVILLE ;

Après en avoir délibéré, les conseillers acceptent le legs de Madame Monique CAPDEVILLE, d'un montant total évalué à 8 528 €, en faveur de la Faculté de Médecine Rangueil.

Toulouse, le 6 juillet 2020
 Le Président,



JM
 Jean-Marc BRUTO

Nombre de membres : 36
 Nombre de membres présents ou représentés : 36

Nombre de voix favorables : 36
 Nombre de voix défavorables : 0
 Nombre d'abstentions : 0
 Ne prennent pas part au vote : 0